

adopté

S É N A T

le 12 décembre 1969.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

---

---

PROJET DE LOI

*rendant applicables aux* **Départements et Terri-  
toires d'Outre-Mer**, *les dispositions d'ordre pénal  
du décret modifié du 25 août 1937 portant  
réglementation des* **bons de caisse**.

(Texte définitif.)

---

*Le Sénat a adopté sans modification, en  
première lecture, le projet de loi adopté par  
l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont  
la teneur suit :*

Article unique.

Les dispositions pénales des articles 4 et 5 du  
décret modifié du 25 août 1937 sont applicables,  
dans les Départements d'Outre-Mer et les Terri-

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4<sup>e</sup> législ.) : 619, 816 et in-8° 164.

Sénat : 76 et 83 (1969-1970).

toires d'Outre-Mer, aux infractions aux dispositions des articles premier, 2, 3 et 6 de ce décret qui ont été étendues à ces Départements et à ces Territoires d'Outre-Mer par le décret du 5 décembre 1968.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 12 décembre 1969.

*Le Président,*

*Signé : Alain POHER.*